LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT SE SABORDE

Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Environnement

C'est avec stupeur que le monde associatif de la protection de la nature a pris connaissance de l'arrêté interministériel du 17 décembre 1987 (paru au journal officiel du 22 janvier 1988) renforçant les attributions des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt en matière d'étude et de protection de l'environnement.

Privé des services départementaux du Ministère de l'Environnement, nous avions tout de même au sein des Délégations Régionales à l'Architecture et à l'Environnement des interlocuteurs qui se consacraient pleinement à la mise en oeuvre d'une politique générale de l'environnement. Les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt défendent, elles, avant tout une autre cause que celle de l'environnement : celle de l'agriculture.

Compétentes pour traiter des questions agricoles, les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt ne le sont pas pour évaluer ou apprécier l'intérêt floristique, faunistique ou écosystémique d'une zone naturelle. Elles sont donc incapables de gérer les opérations de préservation des milieux naturels.

Ce sont d'ailleurs ces mêmes Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt qui, jusqu'à présent, ont concourru au drainage de zones humides parmi les plus belles et les plus riches de France. Leur donner du jour au lendemain la fonction de les préserver et non plus de les détruire est plus que surprenant. Alors que jamais ou presque nous n'avons été appelés par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt à donner notre avis sur tel ou tel projet, alors que des remembrements sauvages continuent à être entrepris sans aucune étude d'impact sur l'environnement, nous ne voulons pas être placés sous le contrôle d'une administration qui nous ignore.

Certes, certains fonctionnaires des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt ont réellement la volonté de prendre en compte l'environnement dans le développement rural mais ils sont souvent relégués à des postes de second ordre par une logique implacable qui postule que l'environnement est une composante superflue ou tout au moins secondaire des questions agricoles.

En signant cet arrêté, vous avez réussi à faire du Ministère de l'Environnement un véritable ministère de l'impossible.
Sans services extérieur effectifs - que vont devenir les Délégations Régionales à l'Architecture et à l'Environnement ? - Quel ministère peut réellement mettre en pratique sa politique ? La campagne contre le bruit que vous menez actuellement avec fracas est sans doute utile. Elle ne doit pas occulter cependant le choix, desastreux à nos yeux, que vous venez d'opérer : le renoncement à toute politique globale de l'environnement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre de l'Environnement, l'expression de notre considération respectueuse.

Le GEPOP